

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS		OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	La ligne.....	Prix au numéro de l'année courante.....500F
				Prix au numéro des années précédentes.....600F
Mali	20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....	moitié prix
Afrique.....	35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	
Europe.....	38.000 F	19.000 F	Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Secrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D.	
Frais d'expédition.....	13.000 F		Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.	

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

ORDONNANCES-DECRETS-ARRETES

17 mars 2022 Ordonnance n°2022-011/PT-RM autorisant la ratification de l'Accord de financement, signé à Bamako, le 28 décembre 2021, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association internationale de Développement (IDA), relatif au Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest, Phase I, dans le cadre de l'approche programmatique multi-phase.....**p.282**

11 mars 2022 Décret n°2022-0143/PT-RM fixant le cadre organique de la Direction générale des Transports.....**p.283**

Décret n°2022-0145/PT-RM portant rectificatif au Décret n°2022-0095/PT-RM du 22 février 2022 portant nomination du Coordinateur de la Cellule d'Appui à la Reforme des Finances publiques....**p.298**

11 mars 2022 Décret n°2022-0146/PT-RM portant nomination d'Ambassadeurs dans les Missions diplomatiques.....**p.298**

Décret n°2022-0147/PT-RM portant nomination d'Attachés de Défense auprès des Ambassades.....**p.299**

Décret n°2022-0148/PT-RM portant ratification de l'Accord de prêt, signé à Bamako, le 19 novembre 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali et le Fonds africain de Développement (FAD), en vue du financement du Programme d'adhésion de la République du Mali à l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA).....**p.300**

Décret n°2022-0149/PT-RM portant régularisation de situation administrative de fonctionnaires de Police, du corps des Commissaires.....**p.300**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

11 mars 2022 Décret n°2022-0150/PT-RM portant régularisation de situation administrative d'un fonctionnaire de Police, du corps des Commissaires.....p.301

15 mars 2022 Décret n°2022-0151/PM-RM portant nomination d'un Chargé de mission au Cabinet du Premier ministre.....p.302

17 mars 2022 Décret n°2022-0152/PT-RM portant nomination à la Cour suprême.....p.302

Décret n°2022-0153/PT-RM fixant le cadre organique de la Direction des Ressources humaines du Secteur de la Jeunesse, de l'Emploi, des Sports et de la Culture...p.303

Décret n°2022-0154/PT-RM portant ratification de l'Accord de financement, signé à Bamako, le 28 décembre 2021, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association internationale de Développement (IDA), relatif au Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest, Phase I, dans le cadre de l'approche programmatique multi-phase.....p.311

Décret n°2022-0155/PT-RM portant nomination d'Inspecteurs à l'Inspection des Finances.....p.312

Décret n°2022-0156/PT-RM portant nomination d'un Conseiller technique au Secrétariat général du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable.....p.313

Décret n°2022-0157/PT-RM portant nomination du Directeur général de l'Agence de l'Environnement et du Développement durable.....p.313

Décret n°2022-0158/PT-RM fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale de la Construction citoyenne.....p.314

MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

15 mars 2022 Arrêté n°2022-0509/MSPC-SG portant création du Commissariat de Police de Sénou.....p.317

Arrêté n°2022-0510/MSPC-SG portant création du Commissariat de Police du 1er Arrondissement de Koutiala.....p.318

15 mars 2022 Arrêté n°2022-0511/MSPC-SG portant création du Commissariat de Police du 2ème Arrondissement de Koutiala.....p.318

MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

13 mars 2022 Arrêté Interministériel n°2022-0482/MMEE-MDAC-MATD-MSPC-SG portant création, composition, attributions et fonctionnement du Comité national de Pilotage de la Facilité de stabilisation de la région du Liptako-Gourma-Fenêtre du Mali.....p.318

Annonces et communications.....p.320

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE

ORDONNANCE N°2022-011/PT-RM DU 17 MARS 2022 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT, SIGNE A BAMAKO, LE 28 DECEMBRE 2021, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), RELATIF AU PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, PHASE I, DANS LE CADRE DE L'APPROCHE PROGRAMMATIQUE MULTI-PHASE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2021-068 du 23 décembre 2021 autorisant le Gouvernement à prendre certaines mesures par ordonnances ;

Vu le Décret n°10-718/P-RM du 31 décembre 2010 relatif à la conclusion des traités ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

La Cour suprême entendue,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

ORDONNE :

Article 1er : Est autorisée, la ratification de l'Accord de financement d'un montant de vingt-six millions (26 000 000) Euros, soit dix-sept milliards cinquante-quatre millions huit cent quatre-vingt-deux mille (17 054 882 000) Francs CFA, signé à Bamako, le 28 décembre 2021, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association internationale de Développement (IDA), relatif au Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest, Phase I, dans le cadre de l'approche programmatique multi-phase.

Article 2 : La présente ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal officiel.

Bamako, le 17 mars 2022

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre du Développement rural,
Modibo KEITA**

DECRETS

DECRET N°2022-0143/PT-RM DU 11 MARS 2022 FIXANT LE CADRE ORGANIQUE DE LA DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2022-008/PT-RM du 11 mars 2022 portant création de la Direction Générale des Transports ;

Vu le Décret n°179/PG-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;

Vu le Décret n°2022-0142/PT-RM du 11 mars 2022 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Générale des Transports ;

Vu le Décret N°2021-0361/PTRM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PTRM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le cadre organique (structures et effectifs) de la Direction Générale des Transports est fixé comme suit :

STRUCTURES - EMPLOI	CADRE – CORPS	Cat.	EFFECTIFS/ANNEES				
			I	II	III	IV	V
DIRECTION							
Directeur Général	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur civil/ Planificateur/ Ingénieur de la Statistique.	A	1	1	1	1	1
Directeur Général Adjoint	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur civil/ Planificateur/ Ingénieur de la Statistique.	A	1	1	1	1	1
Régisseur des recettes	Contrôleur des Finances / Contrôleur des Services économiques / Contrôleur du Trésor / Contrôleur des Impôts.	B2/B1	1	1	1	1	1
Régisseur des dépenses	Contrôleur des Finances / Contrôleur des Services économiques / Contrôleur du Trésor / Contrôleur des Impôts.	B2/B1	1	1	1	1	1
Comptable matière secondaire	Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur des Services économiques / Inspecteur du Trésor/ Contrôleur des Finances / Contrôleur des Services économiques / Contrôleur du Trésor / Contrôleur des Impôts.	A/B2/B 1	1	1	1	1	1
Magasinier	Contractuel.	-	1	1	1	1	1
SECRETARIAT							
Chef Secrétariat	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	B2/B1	1	1	1	1	1
Secrétaires	Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Adjoint Administration.	B2/B1 /C	11	11	12	12	12
Standardiste	Contractuel.	-	1	1	1	1	1
Plantons	Contractuel.	-	2	2	2	2	2
Chauffeurs	Contractuel.	-	5	5	5	5	5
Ronéotypistes	Contractuel.	-	2	2	2	2	2
BUREAU D'ACCUEIL, D'ORIENTATION ET DE COMMUNICATION							
Chef de Bureau	Administrateur civil/ Administrateur des Ressources Humaines/ Journaliste et Réalisateur/ Administrateur des Arts et de la Culture.	A	1	1	1	1	1
Chargés d'accueil et d'orientation	Administrateur civil/ Administrateur des Ressources Humaines/ Journaliste et Réalisateur/ Administrateur des Arts et de la Culture/ Secrétaire d'administration / Contrôleur de l'information / Technicien des Arts et de la Culture / Technicien supérieur des Ressources humaines /Technicien des Ressources humaines / Attaché d'Administration /Adjoint d'Administration.	A/B2/B 1/C	1	1	2	2	2
Chargé de l'information et de la communication	Administrateur civil/ Administrateur des Ressources Humaines/ Journaliste et Réalisateur/ Administrateur des Arts et de la Culture/ Secrétaire d'administration / Contrôleur de l'information / Technicien des Arts et de la Culture / Technicien supérieur des Ressources humaines /Technicien des Ressources humaines / Attaché d'Administration /Adjoint d'Administration.	A/B2/B 1/C	1	1	1	1	1
SOUS-DIRECTION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION ET DU SUIVI-EVALUATION							
Sous-directeur	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur Statistique/ Planificateur/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur civil/ Ingénieur informaticien.	A	1	1	1	1	1
DIVISION ETUDES ET PLANIFICATION							
Chef de Division	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur civil/ Ingénieur informaticien/ Professeur.	A	1	1	1	1	1

SECTION ETUDES							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique / Planificateur / Ingénieur informaticien / Inspecteur des Services économiques/ Inspecteur des Finances/ Administrateur civil/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de l'Informatique / Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/ Secrétaire d'Administration.	A/B2/B 1	1	1	1	1	1
Chargés de la préparation des études	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Technicien de l'Informatique/ Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et des Mines.	A/B2/B 1/C	2	2	2	2	2
Chargés des Projets et Programmes	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Professeur/ Technicien Constructions Civiles/ Technicien Industrie et Mines/Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Technicien des Ressources Humaines/ Secrétaire d'Administration/ Maitre/ Attaché d'Administration/ Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et des Mines/ Adjoint d'Administration/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Services financiers.	A/B2/B 1/C	2	2	2	2	2
SECTION PLANIFICATION							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines / Planificateur / Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Finances/ Administrateur civil/ Inspecteur des Services économiques/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Secrétaire d'Administration.	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargés de la programmation	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Administrateur civil/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Secrétaire d'Administration/ Maitre/ Attaché d'Administration/ Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et des Mines/ Adjoint d'Administration/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Services financiers.	A/B2/B 1/C	2	2	2	2	2
Chargés du suivi-évaluation	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Administrateur civil/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Secrétaire d'Administration/ Maitre/ Attaché d'Administration/ Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et des Mines/ Adjoint d'Administration/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Services financiers.	A/B2/B 1/C	2	2	2	2	2

DIVISION SUIVI ET EVALUATION							
Chef de Division	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Services économiques/Inspecteur des Finances/ Administrateur civil/ Professeur.	A	1	1	1	1	1
SECTION SUIVI							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Inspecteur des Services économiques/Inspecteur des Finances/ Administrateur civil/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Secrétaire d'Administration.	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des transports terrestres	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Contrôleur Finances/Services Économiques/ Maitre/ Attaché d'Administration/ Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et des Mines/ Adjoint d'Administration/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Services financiers.	A/B2/B 1/C	1	1	1	1	1
Chargés des transports maritime et fluvial	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industries et des mines/ Adjoint administration/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Services Financiers.	A/B2/B 1/C	1	1	1	1	1
SECTION EVALUATION							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Inspecteur des Services économiques/Inspecteur des Finances/ Administrateur civil/ Planificateur/Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques.	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargés des transports terrestres	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification / Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Attaché d'Administration/ Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industries et des mines/ Adjoint d'Administration/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Services Financiers.	A/B2/B 1/C	1	1	1	1	1

Chargés des transports maritime et fluvial	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Technicien des Constructions Civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industries et des mines/ Adjoint d'Administration/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Services Financiers.	A/B2/B 1/C	1	1	1	1	1	
SOUS-DIRECTION DE L'ORGANISATION ET DE LA SECURITE DES TRANSPORTS								
Sous-directeur	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur civil/ Planificateur.	A	1	1	1	1	1	
DIVISION ORGANISATION DES TRANSPORTS								
Chef de Division	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur civil/ Planificateur/ Professeur.	A	1	1	1	1	1	
SECTION ORGANISATION DES TRANSPORTS TERRESTRE ET FERROVIAIRE								
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur Statistique/ Planificateur/ Professeur/ Techniciens des Constructions Civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technique des Travaux de Planification.	A/ B2/B1	1	1	1	1	1	
Chargés du transport terrestres	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industries et des mines/ Adjoint d'Administration/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Services Financiers.	A/B2/B 1/C	1	1	2	2	2	
Chargés du transport ferroviaire	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industries et des mines/ Adjoint d'Administration/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Services Financiers.	A/B2/B 1/C	1	1	2	2	2	
SECTION ORGANISATION DU TRANSPORT FLUVIAL, MARITIME ET TRANSIT PORTUAIRE								
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur civil/ Planificateur/ Ingénieur Statistique/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification/ Secrétaire d'Administration.	A/B2/B 1	1	1	1	1	1	

Chargés du transport fluvial	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Administrateur civil/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industries et des mines/ Adjoint d'Administration.	A/B2/B 1/C	1	1	1	1	1
Chargés du transport maritime	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Administrateur civil/ Technicien Constructions Civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industries et des mines/ Adjoint d'Administration/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Services Financiers.	A/B2/B 1/C	1	1	1	1	1
Chargés du suivi des corridors et du transit portuaire.	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Administrateur civil/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Attaché d'Administration/ Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industries et des mines/ Adjoint d'Administration/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Services Financiers.	A/B2/B 1/C	2	2	2	2	2
Chargés de la promotion et de la gestion des ports secs	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Administrateur civil/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Attaché d'Administration/ Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industries et des mines/ Adjoint d'Administration/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Services Financiers.	A/B2/B 1/C	1	1	2	2	2
DIVISION SECURITE DES TRANSPORTS							
Chef de Division	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur civil/ Professeur.	A	1	1	1	1	1
SECTION DES ETUDES ET DES NORMES DE SECURITE							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Administrateur civil/ Professeur/ Techniciens des Constructions Civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/ Technicien de la Statistique / Secrétaire d'Administration.	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargés des études sur la sécurité des transports	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Administrateur civil/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de Planification /Maitre/ Attaché d'Administration/ Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industries et des mines/ Adjoint d'Administration.	A/B2/B 1/C	1	1	2	2	2

Chargés des normes et de l'analyse des accidents	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Administrateur civil/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification /Maitre/ Attaché d'Administration/ Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industries et des mines/ Adjoint d'Administration.	A/B2/B 1/C	1	1	1	1	1
SECTION PREVENTION							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Planificateur/ Administrateur civil/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargés des programmes de formations	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Administrateur civil/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industries et mines/ Adjoint administration.	A/B2/B 1/C	1	1	1	1	1
Chargés des Etablissements d'enseignement de la conduite des véhicules routiers	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/Administrateur civil/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Maitre/ Agents techniques Constructions civiles/ Industries et mines/ Adjoint administration.	A/B2/B 1/C	1	1	2	2	2
SOUS-DIRECTION DE LA MOBILITE ET DE LA FACILITATION							
Sous-directeur	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Services économiques/ Planificateur/ Administrateur civil.	A	1	1	1	1	1
DIVISION MOBILITE							
Chef de Division	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Services économiques/ Planificateur/ Administrateur civil.	A	1	1	1	1	1
SECTION PROSPECTION ET PARTENARIAT							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Services économiques/Inspecteur des Finances/ Administrateur civil/ Planificateur/Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration.	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargés de la prospection	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Administrateur civil/Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration /Agents techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industries et des mines/ Adjoint d'Administration/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Services Financiers	A/B2/B 1/C	1	1	1	1	1

Chargés de partenariat	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Administrateur civil/ Planificateur/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Secrétaire d'administration/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Agents techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industries et des mines/ Adjoint d'Administration/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Services Financiers.	A/B2/B 1/C	1	1	1	1	1
SECTION ASSISTANCE ET EXPERTISE							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur Statistique/ Inspecteur des Services économiques/Inspecteur des Finances/ Administrateur civil/ Planificateur/Technicien Constructions Civiles/Industrie et Mines/ Technicien de la Statistique/ Secrétaire d'Administration/ Technicien des Travaux de Planification/ Contrôleur Finances/Services Économiques.	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargés de l'assistance	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Administrateur civil/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Maitre/ Attaché d'Administration/ Agents techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industries et des mines/ Adjoint d'Administration/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Services Financiers	A/B2 / B1/C	3	3	3	3	3
Chargés des expertises	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/Administrateur civil/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Maitre/ Attaché d'Administration/ Agents techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industries et des mines/ Adjoint d'Administration/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Services Financiers	A/B2 / B1/C	1	1	1	2	2
DIVISION FACILITATION							
Chef de Division	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur civil/ Planificateur/Technicien Constructions Civiles/Industrie et Mines.	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
SECTION FLUIDITE DU TRAFIC							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur Statistique/ Inspecteur des Services économiques/Inspecteur des Finances/ Administrateur civil/ Planificateur/Technicien Constructions Civiles/Industrie et Mines/ Contrôleur Finances/Services Économiques.	A/ B2/B1	1	1	1	1	1

Chargés de la fluidité	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Administrateur civil/ Planificateur/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Maitre/ Attaché d'Administration/ Agents techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industries et des mines/ Adjoint d'Administration/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Services Financiers	A/B2 / B1/C	1	1	2	2	2
Chargés des études de trafic	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/Administrateur civil/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Maitre/ Attaché d'Administration/ Agents techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industries et des mines/ Adjoint d'Administration/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Services Financiers.	A/B2 / B1/C	1	1	1	2	2
SECTION SUIVI DU TRAFIC							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur Statistique/ Inspecteur des Services économiques/Inspecteur des Finances/ Administrateur civil/ Planificateur/Technicien Constructions Civiles /Industrie et Mines /Contrôleur Finances/Contrôleur des Services économiques.	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargés de suivi de la congestion urbaine	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Administrateur civil/Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Maitre/ Attaché d'Administration/ Agents techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industries et des mines/ Adjoint d'Administration/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Services Financiers.	A/B2 / B1/C	1	1	1	1	1
Chargés du suivi de la régulation et des carrefours	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Professeur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification / Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Maitre/ Attaché d'Administration/ Agents techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industries et des mines/ Adjoint d'Administration/Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Services Financiers.	A/B2 / B1/C	1	1	2	2	2
SOUS-DIRECTION DES DOCUMENTS DE TRANSPORTS ET DE L'INFORMATIQUE							
Sous-directeur	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Administrateur civil/ Planificateur/ Ingénieur Informaticien.	A	1	1	1	1	1
DIVISION IMMATRICULATIONS DES VEHICULES ROUTIERS							
Chef de Division	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Administrateur civil.	A	1	1	1	1	1

SECTION IMMATRICULATION EN SERIE NORMALE							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Administrateur civil/ Technicien Constructions Civiles/ Technicien de l'Industrie et Mines/ Technicien des Travaux de Planification/ Technicien de la Statistique/ Secrétaire d'administration / Attaché d'Administration.	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargés de l'immatriculation des véhicules routiers, des liaisons avec la salle informatique et des archives	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et mines/ Adjoint d'Administration.	B2/B1/ C	4	4	5	5	6
Chargés des plaques d'immatriculation et du contrôle technique	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification /Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et mines/ Adjoint d'Administration.	B2/B1/ C	3	3	4	4	4
SECTION IMMATRICULATION DES VEHICULES DE L'ETAT ET DES REGIMES SPECIAUX							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ /Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Administrateur civil/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/ Technicien de la Statistique/ Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration.	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargés de la réception des dossiers et de la transmission des cartes signées	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et mines/ Adjoint d'Administration.	B2/B1/ C	1	1	1	1	1
Chargés du parc de l'Etat	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et mines/ Adjoint d'Administration.	B2/B1/ C	2	2	2	2	2
Chargés des véhicules des régimes spéciaux	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et mines/ Adjoint d'Administration.	B2/B1/ C	1	1	2	2	2
Chargés des plaques d'immatriculation	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et mines/ Adjoint d'Administration.	B2/B1/ C	2	2	2	2	2
Chargés des prorogations et autres opérations spéciales	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et mines/ Adjoint d'Administration.	B2/B1/ C	2	2	2	2	2

SECTION OPERATIONS SECONDAIRES DE CARTES GRISES							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Administrateur civil/ Planificateur/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et Mines/ Technicien des travaux de Planification.	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de la réception des dossiers	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et mines/ Adjoint d'Administration.	B2/B1/ C	2	2	2	2	2
Chargés de la transmission des dossiers à la salle informatique et aux archives	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et mines/ Adjoint d'Administration.	B2/B1/ C	2	2	2	2	2
Chargés de la transmission des cartes signées	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et mines/ Adjoint d'Administration.	B2/B1/ C	2	2	2	2	2
DIVISION PERMIS ET AUTORISATIONS DE CONDUIRE							
Chef de Division	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Planificateur/ Ingénieur Statistique/ Administrateur civil.	A	1	1	1	1	1
SECTION des NOUVELLES DELIVRANCES							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Planificateur/ Ingénieur Statistique/ Administrateur civil/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/ Technicien de la Statistique/ Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration.	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargés de la réception des dossiers, du contrôle/vérification et des cartes signées	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et mines/ Adjoint d'Administration.	B2/B1/ C	2	2	2	2	2
Chargés du registre des permis et autorisations de conduire	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et mines/ Adjoint d'Administration.	B2/B1/ C	2	2	2	2	2
Chargés du registre des certificats de navigation	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et mines/ Adjoint d'Administration.	B2/B1/ C	2	2	2	2	2
Chargés de la transmission des dossiers à la salle informatique et aux archives	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et mines/ Adjoint d'Administration.	B2/B1/C	2	2	2	2	2

SECTION OPERATIONS SECONDAIRES							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Planificateur/ Administrateur civil/ Technicien Constructions Civiles/Industrie et Mines/ Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration.	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargés de la réception des dossiers, du contrôle et vérification et des cartes signées	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et mines/ Adjoint d'Administration.	B2/B1/ C	2	2	2	2	2
Chargés de la transmission des dossiers à la salle informatique et aux archives	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et mines/ Adjoint d'Administration.	B2/B1/ C	2	2	2	2	2
DIVISION AUTORISATIONS DE TRANSPORT							
Chef de Division	Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Planificateur/Inspecteur des Finances.	A	1	1	1	1	1
SECTION AUTORISATIONS D'IMPORTATION							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur civil/ Planificateur / Technicien Constructions Civiles/ Technicien de l'Industrie et Mines/ Technicien des Travaux de Planification/ Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/ Contrôleur Services Économiques.	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargés des dossiers des demandes d'importation	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et mines/ Adjoint d'Administration.	B2/B1/ C	1	1	1	1	1
Chargés des dossiers des demandes de transformation	Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines.	B2/B1	2	2	2	2	2
SECTION CARTES DE TRANSPORT ET CARTES PROFESSIONNELLES DE TRANSPORTEUR ROUTIER							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur civil/ / Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/ Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration.	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargés des cartes de transport	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et mines/ Adjoint d'Administration.	B2/B1/ C	1	1	1	1	1
Chargés des cartes professionnelles de transporteurs routier	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et mines/ Adjoint d'Administration.	B2/B1/C	2	2	2	2	2

DIVISION DE L'INFORMATIQUE ET DE LA DOCUMENTATION							
Chef de Division	Ingénieur de l'Informatique/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ / Administrateur civil/ Planificateur/ Ingénieur de la Statistique.	A	1	1	1	1	1
SECTION INFORMATIQUE							
Chef de Section	Ingénieur de l'Informatique/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ / Administrateur civil/ Planificateur/ Ingénieur de la Statistique / Technicien informaticien/ Technicien Constructions Civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration.	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargés de la réception des dossiers	Technicien informaticien/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques Constructions civiles/ Industries et mines/ Adjoint administration.	B2/B1/ C	2	2	2	2	2
Chargés des opérations de saisie et de l'impression	Technicien informaticien/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques Constructions civiles/ Industries et mines/ Adjoint administration.	B2/B1/ C	7	7	8	8	8
Chargés de la validation	Technicien informaticien/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques Constructions civiles/ Industries et mines/ Adjoint administration.	B2/B1	4	4	4	4	4
SECTION ARCHIVAGE							
Chef de Section	Administrateur des Arts et de la Culture/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de l'Informatique/Administrateur civil/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Technicien des Arts et de la Culture/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien Informaticien/ Technicien des Travaux de Planification/ Technicien de la Statistique/ Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration.	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
Chargés de la documentation	Technicien des Arts et de la Culture/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien Informaticien/ Technicien des Travaux de Planification/ Technicien de la Statistique/Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques Constructions civiles/ Industries et mines/ Adjoint administration.	B2/B1/ C	1	1	1	1	1
Chargés des archives des certificats d'immatriculation ordinaires	Technicien des Arts et de la Culture/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien Informaticien/ Technicien des Travaux de Planification/ Technicien de la Statistique/Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques Constructions civiles/ Industries et mines/ Adjoint administration.	B2/B1/ C	2	2	2	3	4
Chargés des archives des certificats d'immatriculation spéciaux	Technicien des Arts et de la Culture/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien Informaticien/ Technicien des Travaux de Planification/ Technicien de la Statistique/Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques Constructions civiles/ Industries et mines/ Adjoint administration.	B2/B1/ C	2	2	2	2	2
Chargés des archives de permis et autorisation de conduire	Technicien des Arts et de la Culture/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien Informaticien/ Technicien des Travaux de Planification/ Technicien de la Statistique/Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration/ Agent techniques Constructions civiles/ Industries et mines/ Adjoint administration.	B2/B1	2	2	2	3	4

SOUS-DIRECTION DE LA REGLEMENTATION, DES ACCORDS ET CONVENTIONS ET DU CONTENTIEUX							
Sous-directeur	Administrateur civil/ Magistrat / Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des mines/Administrateur des Ressources humaines.	A	1	1	1	1	1
DIVISION REGLEMENTATION, ACCORDS ET CONVENTIONS							
Chef de Division	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des mines/ Administrateur civil/ Magistrat/ Administrateur des Ressources humaines.	A	1	1	1	1	1
SECTION REGLEMENTATION							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des mines/Administrateur civil// Magistrat/ Professeur/ Administrateur des Ressources humaines/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des mines/ Technicien des Ressources humaines/ Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration.	A/B2/B 1	1	1	1	1	1
Chargés de l'élaboration de la réglementation	Administrateur civil/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des mines/ Magistrat/ Professeur/ Administrateur des Ressources humaines/Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des mines/ Technicien des Ressources humaines/ Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration.	A/B2/B 1	1	1	1	2	2
Chargés du suivi de l'application de la réglementation	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des mines/ Technicien des Ressources humaines/ Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration.	B2/B1	1	1	1	1	2
SECTION ACCORDS ET CONVENTION							
Chef de Section	Administrateur civil/ Membre du Corps préfectoral/ Magistrat/ Ingénieur des Constructions civiles/Industrie et mines/ Professeur/ Administrateur des Ressources humaines/Technicien des Constructions civiles/ Technicien des Ressources humaines/ Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration.	A/B2/B 1	1	1	1	1	1
Chargés de la relecture des accords et conventions	Administrateur civil/ Membre du Corps préfectoral/ Magistrat/ Ingénieur des Constructions civiles/Industrie et mines/ Professeur/ Administrateur des Ressources humaines/Technicien des Constructions civiles/ Technicien des Ressources humaines/ Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration.	A/B2/B 1	1	1	1	1	1
Chargés du suivi des accords et conventions	Administrateur civil/ Membre du Corps préfectoral/ Magistrat/ Ingénieur des Constructions civiles/Industrie et mines/ Professeur/ Administrateur des Ressources humaines/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien des Ressources humaines/ Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration.	A/B2/B 1	1	1	1	1	1
DIVISION CONTENTIEUX							
Chef de Division	Administrateur civil/ Membre du Corps préfectoral/ Magistrat/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et mines/ Professeur/ Administrateur des Ressources humaines.	A	1	1	1	1	1

SECTION DES AFFAIRES PRECONTENTIEUSES							
Chef de Section	Administrateur civil/ Membre du Corps préfectoral/ Magistrat/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et mines/ Professeur/ Administrateur des Ressources humaines.	A	1	1	1	1	1
Chargés de la conciliation	Administrateur civil/ Membre du Corps préfectoral/ Magistrat/ Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et mines/ Professeur/ Administrateur des Ressources humaines/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des mines/ Technicien des Ressources humaines/ Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration.	A/B 2/B1	1	1	1	1	1
Chargés de l'arbitrage	Administrateur civil/ Membre du Corps préfectoral/ Magistrat/ Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et mines/ Professeur/ Administrateur des Ressources humaines/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des mines/ Technicien des Ressources humaines/ Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration.	A/B 2/B1	1	1	1	1	1
SECTION DES AFFAIRES CONTENTIEUSES							
Chef de Section	Administrateur civil/ Membre du Corps préfectoral/ Magistrat/ Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industries et mines/ Professeur/ Administrateur des Ressources humaines.	A	1	1	1	1	1
Chargés de l'instruction des dossiers contentieux	Administrateur civil/ Membre du Corps préfectoral/ Magistrat/ Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et mines/ Professeur/ Administrateur des Ressources humaines/ Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des mines/ Technicien des Ressources humaines/ Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration.	A/B 2/B1	1	1	1	1	1
Chargés du suivi des dossiers contentieux	Administrateur civil/ Membre du Corps préfectoral/ Magistrat/ Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et mines/ Professeur/ Administrateur des Ressources humaines/ Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des mines/ Technicien des Ressources humaines/ Secrétaire d'administration/ Attaché d'Administration.	A/B 2/B1	1	1	1	1	1
TOTAL :.....			173	173	186	191	195

Article 2 : Le présent décret abroge les dispositions du Décret n°05-233/P-RM du 18 mai 2005 déterminant le cadre organique de la Direction Nationale des Transports Terrestres, Maritimes et Fluviaux.

Article 3 : Le ministre des Transports et des Infrastructures, le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 11 mars 2022

Le Président de la Transition
 Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre des Transports et des Infrastructures,
Mme DEMBELE Madina SISSOKO

Le ministre de l'Administration
 territoriale et de la Décentralisation,
Colonel Abdoulaye MAIGA

Le ministre de l'Economie
 et des Finances,
Alousséni SANOU

Le ministre du Travail, de la Fonction
 publique et du Dialogue social,
Mme DIAWARA Aoua Paul DIALLO

DECRET N°2022-0145/PT-RM DU 11 MARS 2022 PORTANT RECTIFICATIF AU DECRET N°2022-0095/PT-RM DU 22 FEVRIER 2022 PORTANT NOMINATION DU COORDINATEUR DE LA CELLULE D'APPUI A LA REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2022-0095/PT-RM du 22 février 2022 portant nomination du Coordinateur de la Cellule d'Appui à la Reforme des Finances publiques ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : L'article 2 du Décret n°2022-0095/PT-RM du 22 février 2022 susvisé, est rectifié ainsi qu'il suit :

LIRE :

« **Article 2 :** Le présent décret qui abroge les dispositions du Décret n°2018-0436/P-RM du 14 mai 2018 portant nomination de Monsieur **Abdoulaye TRAORE**, N°Mle 0107-607.F, Inspecteur du Trésor, en qualité de **Coordinateur de la Cellule d'Appui à la Reforme des Finances publiques**, sera enregistré et publié au Journal officiel ».

AU LIEU DE :

« **Article 2 :** Le présent décret, qui abroge les dispositions du Décret n°2015-0786/P-RM du 30 novembre 2015 portant nomination de Madame **BARRY Aoua SYLLA**, N°Mle 750-95-T, Professeur de l'Enseignement supérieur, en qualité de **Coordinateur de la Cellule d'Appui à la Reforme des Finances publiques**, sera enregistré et publié au Journal officiel ».

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 11 mars 2022

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2022-0146/PT-RM DU 11 MARS 2022 PORTANT NOMINATION D'AMBASSADEURS DANS LES MISSIONS DIPLOMATIQUES

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0519/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Amérique) ;

Vu le Décret n°2018-0520/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Asie et Océanie) ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **Ambassadeurs** dans les Missions diplomatiques ci-après :

1. Ambassade du Mali à Washington D-C (Etats-Unis d'Amérique) :

- Monsieur **Sékou BERTHE**, N°Mle **0126-026.L**, Enseignant Chercheur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;

2. Ambassade du Mali à Tokyo (Japon) :

- Madame **Nina WALET INTALLOU**, Juriste.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 11 mars 2022

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2022-0147/PT-RM DU 11 MARS 2022
PORTANT NOMINATION D'ATTACHES DE
DEFENSE AUPRES DES AMBASSADES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°05-039 du 27 juillet 2005 fixant les indices spéciaux de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0518/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Afrique) ;

Vu le Décret n°2018-0521/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Europe) ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **Attachés de Défense** auprès des Ambassades ci-après :

1. Attaché de Défense auprès de l'Ambassade du Mali à Moscou :

- Colonel **Moutian dit Léon KONE** ;

2. Attaché de Défense auprès de l'Ambassade du Mali à Addis-Abeba :

- Lieutenant-colonel **El Hadji Belco DIALLO** ;

3. Attaché de Défense auprès de l'Ambassade du Mali à Ouagadougou :

- Colonel-major **Abdoulaye SIDIBE** ;

4. Attaché de Défense auprès de l'Ambassade du Mali à Niamey :

- Colonel-major **Rhissa AG SIDI MOHAMED**.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 11 mars 2022

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de la Défense
et des anciens Combattants,
Colonel Sadio CAMARA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2022-0148/PT-RM DU 11 MARS 2022
PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET,
SIGNE A BAMAKO, LE 19 NOVEMBRE 2020, ENTRE
LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI
ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD),
EN VUE DU FINANCEMENT DU PROGRAMME
D'ADHESION DE LA REPUBLIQUE DU MALI A
L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN
AFRIQUE (ACA)**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance n°2022-010/PT-RM du 11 mars 2022 autorisant la ratification de l'Accord de prêt signé à Bamako, le 19 novembre 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali et le Fonds africain de Développement (FAD), en vue du financement du Programme d'adhésion de la République du Mali à l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) ;

Vu le Décret n°10-718/P-RM du 31 décembre 2010 relatif à la conclusion des traités ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est ratifié, l'Accord de prêt d'un montant de sept millions trois cent mille (7 300 000) Unités de compte, soit cinq milliards sept cent soixante-treize millions trois cent quarante-trois mille sept cents (5 773 343 700) Francs CFA, signé à Bamako le 19 novembre 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali et le Fonds africain de Développement (FAD), en vue du financement du Programme d'adhésion de la République du Mali à l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA).

Article 2 : Le présent décret, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 11 mars 2022

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,
Mahmoud OULD MOHAMED**

**DECRET N°2022-0149/PT-RM DU 11 MARS 2022
PORTANT REGULARISATION DE SITUATION
ADMINISTRATIVE DE FONCTIONNAIRES DE
POLICE, DU CORPS DES COMMISSAIRES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance n°2018-015/P-RM du 15 mars 2018, modifiée, portant statut général des fonctionnaires de la Police nationale ;

Vu le Décret n°2018-0277/P-RM du 15 mars 2018, modifié, fixant les modalités d'application du statut des fonctionnaires de la Police nationale ;

Vu les Arrêts n°3595 du 23 juillet 2021 et n°475 du 29 juillet 2021 de la Section administrative de la Cour Suprême,

DECRETE :

Article 1er : A titre de régularisation, la situation administrative des fonctionnaires de Police, du corps des Commissaires dont les noms suivent, est modifiée, conformément au tableau ci-après :

N°	Prénoms	Nom	Ancienne situation				Nouvelle situation			
			Grade	Ech.	Ind.	Date d'effet	Grade	Ech.	Ind.	Date d'effet
1	Boubacar	MAIGA	CPP	2 ^{ème}	565	01/01/2014	CD	2 ^{ème}	812	01/01/2020
2	Yaye Toutane	DIALLO	CPP	2 ^{ème}	565	01/01/2014	CD	2 ^{ème}	812	01/01/2020

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 11 mars 2022

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

DECRET N°2022-0150/PT-RM DU 11 MARS 2022 PORTANT REGULARISATION DE SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN FONCTIONNAIRE DE POLICE, DU CORPS DES COMMISSAIRES

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance n°2018-015/P-RM du 15 mars 2018, modifiée, portant statut général des fonctionnaires de la Police nationale ;

Vu le Décret n°2018-0277/P-RM du 15 mars 2018, modifié, fixant les modalités d'application du statut des fonctionnaires de la Police nationale,

DECRETE :

Article 1er : La situation administrative du Commissaire de Police Sidi Mossa AG BIGGA est régularisée, conformément au tableau ci-dessous :

N°	Prénoms	Nom	Ancienne situation				Nouvelle situation			
			Grade	Ech.	Ind.	Date d'effet	Grade	Ech.	Ind.	Date d'effet
1	Sidi Mossa AG	BIGGA	Cre	4 ^{ème}	760	01/01/2012	CP	1 ^{er}	803	01/01/2014

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 11 mars 2022

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2022-0151/PM-RM DU 15 MARS 2022
PORTANT NOMINATION D'UN CHARGE DE
MISSION AU CABINET DU PREMIER MINISTRE**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2013-259/P-RM du 15 mars 2013 fixant les taux des indemnités et primes accordées à certains personnels de la Primature ;

Vu le Décret n°2012-4349/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2020-0127/PM-RM du 06 novembre 2020 fixant l'organisation du Cabinet du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

DECRETE :

Article 1er : Monsieur Seydou Oumar CISSE, Médecin, est nommé **Chargé de mission** au Cabinet du Premier ministre.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 15 mars 2022

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**DECRET N°2022-0152/PT-RM DU 17 MARS 2022
PORTANT NOMINATION A LA COUR SUPREME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2016-046 du 23 septembre 2016 portant Loi organique fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour Suprême et la procédure suivie devant elle ;

Vu la Loi n°02-054 du 16 décembre 2002, modifiée, portant statut de la Magistrature ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°00-322/P-RM du 07 juillet 2000, modifié, portant attribution d'une indemnité de judicature aux Magistrats ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2017-0545/P-RM du 22 juin 2017 fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux membres et au personnel d'appui de la Cour Suprême ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés à la Cour suprême, en qualité de :

I. Conseillers à la Section judiciaire :

- Monsieur **Sombé THERA**, N°Mle 775-07.T, Magistrat ;

- Monsieur **Idrissa Arizo MAIGA**, N°Mle 775-10.X, Magistrat ;

- Monsieur **Ibrahim KONTA**, N°Mle 932-57.A, Magistrat ;

- Monsieur **Diakaridia TOURE**, N°Mle 932-60.E, Magistrat ;

- Monsieur **Bamassa SISSOKO**, N°Mle 939-77.Y, Magistrat ;

- Monsieur **Noumadi KANTE**, N°Mle 939-98.X, Magistrat ;

- Monsieur **Souleymane DOUMBIA**, N°Mle 939-49.R, Magistrat ;

- Madame **Marie Madeleine KONE**, N°Mle 939-55.Y, Magistrat ;

- Madame **Rose DEMBELE**, N°Mle 939-57.A, Magistrat;

- Monsieur **Adama SAMAKE**, N°Mle 939-62.F, Magistrat;

II. Parquet général :**1. Premier Avocat général :**

- Monsieur **Mamadou Lamine COULIBALY**, N°Mle 734-04.P, Magistrat ;

2. Avocats Généraux :

- Monsieur **Daouda DOUMBIA**, N°Mle 907-74.V, Magistrat ;

- Madame **Habibatou MAIGA**, N°Mle 939-38.D, Magistrat ;

- Monsieur **Boubacar Sidiki SAMAKE**, N°Mle 939-84.F, Magistrat ;

- Monsieur **Néguesson Augustin DIARRA**, N°Mle 939-89.L, Magistrat ;

- Monsieur **Amadou Tidiane DIAKITE**, N°Mle 939-87.J, Magistrat.

III. Conseillers à la Section administrative :

- Monsieur **Yacouba DIAMOUTENE**, N°Mle 0114-014.L, Magistrat ;

- Monsieur **Macky Mamadou TRAORE**, N°Mle 0111-289.P, Magistrat ;

- Monsieur **Mahamadou THIAM**, N°Mle 0116-540.G, Magistrat ;

- Monsieur **Toumany COULIBALY**, N°Mle 0114-022.W, Magistrat.

Rapporteurs publics :

- Monsieur **Nouhoum BOUARE**, N°Mle 990-65.J, Magistrat ;

- Monsieur **Sory DIAKITE**, N°Mle 990-70.P, Magistrat ;

- Monsieur **Badra Alou COULIBALY**, N°Mle 0116-543.K, Magistrat ;

- Monsieur **Gaoussou KEITA**, N°Mle 0118-345.H, Magistrat.

IV. Conseillers à la Section des Comptes :

- Monsieur **Ibrahima SANOGO**, N°Mle 762-92.P, Inspecteur des Services économiques ;

- Monsieur **Oumar TOUNKARA**, N°Mle 769-75.W, Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural ;

- Monsieur **Ba Aly BA**, N°Mle 764-03.N, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral ;

- Monsieur **Koniba DIARRA**, N°Mle 925-98.X, Inspecteur des Services économiques ;

- Monsieur **Boubacar DOUMBIA**, N°Mle 983-43.J, Inspecteur des Finances ;

- Monsieur **Bouré KOITA**, N°Mle 0116-358.A, Inspecteur des Finances.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 17 mars 2022

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Justice et des
Droits de l'Homme, Garde des
Sceaux,
Mamoudou KASSOGUE**

**Le ministre de l'Economie et des
Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2022-0153/PT-RM DU 17 MARS 2022
FIXANT LE CADRE ORGANIQUE DE LA
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU
SECTEUR DE LA JEUNESSE, DE L'EMPLOI, DES
SPORTS ET DE LA CULTURE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°09-009/P-RM du 4 mars 2009 portant création des Directions des Ressources humaines ;

Vu le Décret n°179/PG-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°09-136/P-RM du 27 mars 2009, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Directions des Ressources humaines ;

Vu le Décret n°10-162/P-RM du 23 mars 2010 portant répartition des Directions des Ressources humaines entre les départements ministériels ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le cadre organique de la Direction des Ressources humaines du Secteur de la Jeunesse, de l'Emploi, des Sports et de la Culture est fixé comme suit :

STRUCTURES /POSTES	CADRE/CORPS	CAT.	EFFECTIFS /ANNEES				
			I	II	III	IV	V
DIRECTION							
Directeur	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/Professeur.	A	1	1	1	1	1
Directeur Adjoint	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/Professeur.	A	1	1	1	1	1
Billeteur	Contrôleur des Finances/Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Services Economique.	B2/B1	1	1	1	1	1
Comptable secondaire des matières	Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Impôts/Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Services Economiques/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Impôts/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Services Economiques.	A/B2/B1	1	1	1	1	1
SECRETARIAT							
Chef Secrétariat	Secrétaire d'Administration / Attaché d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines/ Technicien des Ressources humaines/Technicien supérieur des Arts et de la Culture/ Technicien des Arts et de la Culture/Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien de l'Action sociale.	B2/B1	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration / Attaché d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines/ Technicien des Ressources humaines/ Technicien supérieur des Arts et de la Culture/ Technicien des Arts et de la Culture/Technicien supérieur de l'Action sociale/Technicien de l'Action sociale/ Adjoint d'Administration.	B2/B1/C	3	3	3	3	3
Chargé d'accueil	Secrétaire d'Administration /Attaché d'Administration/Technicien supérieur des Ressources humaines/ Technicien des Ressources humaines/Technicien supérieur des Arts et de la Culture/Technicien des Arts et de la Culture/Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien de l'Action sociale/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Instructeur de la Jeunesse et des Sports/Adjoint d'Administration.	B2/B1/C	1	1	1	1	1

Chargé d'Orientation	Secrétaire d'Administration / Attaché d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Technicien supérieur des Arts et de la Culture/ Technicien des Arts et de la Culture/Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien de l'Action sociale/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Instructeur de la Jeunesse et des Sports/Adjoint d'Administration.	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé de Communication	Secrétaire d'Administration /Attaché d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Technicien supérieur des Arts et de la Culture/ Technicien des Arts et de la Culture/Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien de l'Action sociale/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Instructeur de la Jeunesse et des Sports/ Adjoint Administration.	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Standardiste	Contractuel	-	2	2	2	2	2
Chauffeur	Contractuel	-	3	3	3	3	3
Chargé de Reprographie/ Ronéotypiste	Contractuel	-	2	2	2	2	2
Planton	Contractuel	-	2	2	2	2	2
CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATIQUE							
Chef de Centre	Ingénieur Informaticien/Ingénieur de la Statistique/Administrateur des Arts et de la Culture.	A	1	1	1	1	1
Chargé de la Documentation	Administrateur des Arts et de la Culture/ Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur Informaticien/ Administrateur des Ressources humaines/Technicien supérieur des Arts et de la Culture/ Technicien supérieur des Ressources humaines/ Technicien supérieur de la Statistique/ Technicien supérieur de l'Action sociale/Technicien supérieur de l'Informatique.	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Archives	Administrateur des Arts et de la Culture/ Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur Informaticien/ Administrateur des Ressources humaines/Technicien supérieur des Arts et de la Culture/ Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien supérieur de la Statistique/ Technicien supérieur de l'Action sociale/Technicien supérieur de l'Informatique.	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de l'Administration de Réseaux	Ingénieur Informaticien /Ingénieur de la Statistique/ Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur de la Statistique/Technique de la Statistique.	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de Programmation informatique et de Base de données	Ingénieur Informaticien / Ingénieur de la Statistique/ Technicien supérieur de l'Informatique/ Technicien supérieur de la Statistique/Technicien de la Statistique.	A/B2/B1	1	1	1	1	1
DIVISION GESTION DES CARRIERES							
Chef de Division	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/Professeur.	A	1	1	1	1	1

Section Gestion des Carrières Chef de Section	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/Professeur/ Secrétaire d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines /Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale /Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Arts et de la Culture/Instructeur de la Jeunesse et des Sports/ Maître de l'Enseignement fondamental.	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de la Gestion Administrative du Personnel	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/Professeur/ Secrétaire d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines /Technicien des Ressources humaines/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Technicien supérieur de l'Action Sociale/ Technicien de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Arts et de la Culture/Technicien des Arts et de la Culture/Instructeur de la Jeunesse et des Sports/ Attaché d'Administration/ Maître de l'Enseignement fondamental.	A/B2/B1	2	2	3	3	3
Chargé de l'Evaluation et de la motivation du Personnel	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/Professeur/ Secrétaire d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines /Technicien des Ressources humaines/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Arts et de la Culture/Technicien des Arts et de la Culture/Instructeur de la Jeunesse et des Sports/ Attaché d'Administration/ Maître de l'Enseignement fondamental.	A/B2/B1	2	2	3	3	3
Section Dialogue social et Œuvres sociales Chef de Section	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/ Professeur/ Secrétaire d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale /Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Arts et de la Culture/Instructeur de la Jeunesse et des Sports/ Maître de l'Enseignement fondamental.	A/B2	1	1	1	1	1

Chargé de la Sécurité sociale et des Œuvres sociales	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/Professeur/ Secrétaire d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines/ Technicien des Ressources humaines/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Technicien supérieur de l'Action sociale/Technicien de l'Action sociale/Technicien supérieur des Arts et de la Culture/Technicien des Arts et de la Culture/Instructeur de la Jeunesse et des Sports/ Attaché d'Administration/ Maître de l'Enseignement fondamental.	A/B2/B1	2	2	2	2	2
Chargé de la Gestion des Conflits	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/Professeur/ Secrétaire d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines /Technicien des Ressources humaines/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Arts et de la Culture/Technicien des Arts et de la Culture/Instructeur de la Jeunesse et des Sports/ Attaché d'Administration/ Maître de l'Enseignement fondamental.	A/B2/B1	2	2	2	2	2
DIVISION REMUNERATIONS ET SYSTEME D'INFORMATION							
Chef de Division	Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Impôts /Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Services Economiques/ Planificateur/Administrateur civil/ Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/Professeur.	A	1	1	1	1	1
Section Rémunération Chef de Section	Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Impôts /Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Services Economiques/Planificateur/ Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/ Professeur/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Impôts/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Services Economiques/ Secrétaire d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines/ Technicien supérieur des Arts et de la Culture/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien des Travaux de Planification/Instructeur de la Jeunesse et des Sports/Maître de l'Enseignement fondamental.	A/B2	1	1	1	1	1

Chargé de Salaire	Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Impôts /Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Services Economiques/ Planificateur/Administrateur civil/ Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/Professeur/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Impôts/ Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Technicien supérieur des Ressources humaines/ Technicien supérieur des Arts et de la Culture/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien des Ressources humaines/Technicien des Arts et de la Culture/Technicien de l'Action sociale/Instructeur de la Jeunesse et des Sports /Attaché d'Administration/ Maître de l'Enseignement fondamental.	A/B2/B1	3	3	3	4	4
Chargé de l'Harmonisation Fichier solde et Fichier Personnel	Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Impôts /Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Services Economiques/ Planificateur/Administrateur civil/ Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/Professeur/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Impôts/ Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Services Economiques/Secrétaire d'Administration/Technicien supérieur des Ressources humaines/ Technicien supérieur des Arts et de la Culture/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien des Ressources humaines/Technicien des Arts et de la Culture/Technicien de l'Action sociale/Instructeur de la Jeunesse et des Sports /Attaché d'Administration/ Maître de l'Enseignement fondamental.	A/B2/B1	2	2	2	2	2
Section Système d'Information Chef de Section	Ingénieur informaticien/Ingénieur de la Statistique/Administrateur des Ressources humaines/Administrateur civil/Planificateur/Administrateur des Arts et de la Culture /Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/ Administrateur de l'Action sociale/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale / Professeur/Technicien supérieur de l'Informatique/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/Secrétaire d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines/Instructeur de la Jeunesse et des Sports/ Technicien supérieur des Arts et de la Culture/Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien des Travaux de Planification.	A/B2	1	1	1	1	1

Chargé de Collecte et de Traitement des Données	Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur informaticien /Administrateur des Ressources humaines/Administrateur civil/Planificateur/Administrateur des Arts et de la Culture /Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/ Administrateur de l'Action sociale/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale / Professeur/Technicien supérieur de l'Informatique/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/Secrétaire d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines/ Technicien des Ressources humaines/ Instructeur de la Jeunesse et des Sports/ Technicien supérieur des Arts et de la Culture/Technicien des Arts et de la Culture/Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien de l'Action sociale/ Technicien des Travaux de Planification/Attaché d'Administration/ Maître de l'Enseignement fondamental.	A/B2/B1	2	2	2	2	2
Chargé des Statistiques	Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur informaticien /Administrateur des Ressources humaines/Administrateur civil/Planificateur/Administrateur des Arts et de la Culture /Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/ Administrateur de l'Action sociale/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Professeur/ Technicien supérieur de l'Informatique/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/Secrétaire d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Instructeur de la Jeunesse et des Sports/ Technicien supérieur des Arts et de la Culture/Technicien des Arts et de la Culture/Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien de l'Action sociale/ Technicien des Travaux de Planification/Attaché d'Administration/Maître de l'Enseignement fondamental.	A/B2/B1	2	2	2	2	2
DIVISION FORMATION, EMPLOIS ET COMPETENCES							
Chef de Division	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/Professeur.	A	1	1	1	1	1
Section Formation, Perfectionnement et Recrutement Chef de Section	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/Professeur/ Secrétaire d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines /Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale /Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Arts et de la Culture/Instructeur de la Jeunesse et des Sports/Maître de l'Enseignement fondamental.	A/B2	1	1	1	1	1

Chargé de Formation	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/Professeur/ Secrétaire d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines/ Technicien des Ressources humaines/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Arts et de la Culture/Technicien des Arts et de la Culture/Instructeur de la Jeunesse et des Sports/Attaché d'Administration/ Maître de l'Enseignement fondamental.	A/B2/B1	2	2	2	2	2
Chargé de Perfectionnement	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/Professeur/ Secrétaire d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines/ Technicien des Ressources humaines/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Arts et de la Culture/Technicien des Arts et de la Culture/Instructeur de la Jeunesse et des Sports/Attaché d'Administration/ Maître de l'Enseignement fondamental.	A/B2/B1	2	2	2	2	2
Chargé des Concours et Recrutements	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/Professeur/ Secrétaire d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines/ Technicien des Ressources humaines/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Arts et de la Culture/Technicien des Arts et de la Culture/Instructeur de la Jeunesse et des Sports/ Attaché d'Administration/ Maître de l'Enseignement fondamental.	A/B2/B1	2	2	2	2	2
Section Cadres organiques et Gestion prévisionnelle Chef de Section	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité Sociale/ Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/ Professeur/ Secrétaire d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Technicien supérieur de l'Action Sociale/ Technicien supérieur des Arts et de la Culture/Instructeur de la Jeunesse et des Sports/ Maître de l'Enseignement fondamental.	A/B2	1	1	1	1	1

Chargé des Cadres Organiques	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/Professeur/ Secrétaire d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines/ Technicien des Ressources humaines/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Arts et de la Culture/Technicien des Arts et de la Culture/Instructeur de la Jeunesse et des Sports/ Attaché d'Administration/ Maître de l'Enseignement fondamental.	A/B2/B1	2	2	2	2	2
Chargé de la Gestion des Emplois et Compétences	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Administrateur de l'Action sociale/Administrateur des Arts et de la Culture/Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/Professeur/ Secrétaire d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines/ Technicien des Ressources humaines/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Arts et de la Culture/Technicien des Arts et de la Culture/Instructeur de la Jeunesse et des Sports/Attaché d'Administration/ Maître de l'Enseignement fondamental.	A/B2/B1	2	2	2	2	2
TOTAL			61	61	63	64	64

Article 2 : Le présent décret abroge les dispositions du Décret n°10-206/P-RM du 13 avril 2010 déterminant le Cadre organique de la Direction des Ressources humaines du Secteur de la Jeunesse, de l'Emploi, des Sports et de la Culture.

Article 3 : Le ministre de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre du Travail et de la Fonction publique et du Dialogue social, le ministre de la Jeunesse et des Sports chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne et le ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 17 mars 2022

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre de l'Entreprenariat national de l'Emploi et de la Formation professionnelle,
Bakary DOUMBIA

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU

Le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social,
Madame DIAWARA Aoua Paul DIALLO

Le ministre de la Jeunesse et des Sports chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne,
Mossa AG ATTAHER

Le ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme,
Andogoly GUINDO

DECRET N°2022-0154/PT-RM DU 17 MARS 2022 PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT, SIGNE A BAMAKO, LE 28 DECEMBRE 2021, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), RELATIF AU PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE ENAFRIQUE DE L'OUEST, PHASE I, DANS LE CADRE DE L'APPROCHE PROGRAMMATIQUE MULTI-PHASE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance n°2022-011/PT-RM du 17 mars 2022 autorisant la ratification de l'Accord de financement, signé à Bamako, le 28 décembre 2021, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association internationale de Développement (IDA), relatif au Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest, Phase I, dans le cadre de l'approche programmatique multi-phase ;

Vu le Décret n°10-718/P-RM du 31 décembre 2010 relatif à la conclusion des traités ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**DECRETE :**

Article 1er : Est ratifié, l'Accord de financement d'un montant de vingt-six millions (26 000 000) Euros, soit dix-sept milliards cinquante-quatre millions huit cent quatre-vingt-deux mille (17 054 882 000) Francs CFA, signé à Bamako, le 28 décembre 2021, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association internationale de Développement (IDA), relatif au Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest, Phase I, dans le cadre de l'approche programmatique multi-phase.

Article 2 : La présente ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal officiel.

Bamako, le 17 mars 2022

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre du Développement rural,
Modibo KEITA**

DECRET N°2022-0155/PT-RM DU 17 MARS 2022 PORTANT NOMINATION D'INSPECTEURS A L'INSPECTION DES FINANCES**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°00-059/P-RM du 28 septembre 2000 portant création de l'Inspection des Finances ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°01-076/P-RM du 12 février 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Inspection des Finances ;

Vu le Décret n°01-155/P-RM du 29 mars 2001 fixant les taux des indemnités et primes allouées au personnel de contrôle du Contrôle général des Services publics et des Inspections des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**DECRETE :**

Article 1er : Sont nommés **Inspecteurs** à l'Inspection des Finances :

- Monsieur **Mamadou DOUMBIA**, N°Mle 783-09.W, Inspecteur des Finances ;
- Madame **TAPILY Aïssa M'Bouna FATAHALLA BABY**, N°Mle 0109-741.F, Inspecteur des Services économiques ;
- Monsieur **Moussa KONE**, N°Mle 0116-451.F, Inspecteur des Services économiques ;
- Monsieur **Salif DOUMBIA**, N°Mle 0109-514.Y, Inspecteur des Services économiques ;
- Madame **Aissata Hamar TRAORE**, N°Mle 0122-482.J, Inspecteur des Services économiques.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 17 mars 2022

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2022-0156/PT-RM DU 17 MARS 2022
PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER
TECHNIQUE AU SECRETARIAT GENERAL DU
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Amadou Tiéman SANGARE**, N°Mle 0149-284.R, Enseignant-Chercheur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, est nommé **Conseiller technique** au Secrétariat général du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable,

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 17 mars 2022

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Environnement, de
l'Assainissement et du Développement
durable,
Modibo KONE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2022-0157/PT-RM DU 17 MARS 2022
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
GENERAL DE L'AGENCE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°90-110/AN-RM du 18 octobre 1990 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des Etablissements publics à caractère administratif ;

Vu la Loi n°10-027 du 12 juillet 2010 portant création de l'Agence de l'Environnement et du Développement durable;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°10-390/P-RM du 26 juillet 2010 portant création et modalités de fonctionnement du Conseil national de l'Environnement ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2019-0353/P-RM du 29 mai 2019 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence de l'Environnement et du Développement durable;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Allassane BA**, N°Mle 0100-629.B, Administrateur civil, est nommé **Directeur général** de l'Agence de l'Environnement et du Développement durable.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2017-0122/P-RM du 21 février 2017 portant nomination de Monsieur **Boureïma CAMARA**, N°Mle 792-09.W, Ingénieur des Eaux et Forêts, en qualité de **Directeur général** de l'Agence de l'Environnement et du Développement durable, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 17 mars 2022

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Environnement, de
l'Assainissement et du Développement
durable,
Modibo KONE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2022-0158/PT-RM DU 17 MARS 2022
FIXANT L'ORGANISATION ET LES MODALITES
DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION
GENERALE DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2022-009/PT-RM du 11 mars 2022 portant création de la Direction générale de la Construction citoyenne ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er : Le présent décret fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale de la Construction citoyenne.

Article 2 : La Direction générale de la Construction citoyenne est placée sous l'autorité du ministre chargé de la Construction citoyenne.

CHAPITRE II : DE L'ORGANISATION

SECTION 1 : DE LA DIRECTION

Article 3 : La Direction générale de la Construction citoyenne est dirigée par un Directeur général nommé par décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du ministre chargé de la Construction citoyenne.

Article 4 : Le Directeur général est chargé, sous l'autorité du ministre chargé de la Construction citoyenne, de diriger, animer, coordonner et contrôler l'ensemble des activités du service.

Article 5 : Le Directeur général de la Construction citoyenne est assisté d'un Directeur général adjoint qui le remplace de plein droit en cas d'empêchement, d'absence ou de vacances.

Le Directeur général adjoint est nommé par arrêté du ministre chargé de la Construction citoyenne sur proposition du Directeur général de la Construction citoyenne.

L'arrêté de nomination fixe également ses attributions spécifiques.

SECTION 2 : DES STRUCTURES

Article 6 : La Direction générale de la Construction citoyenne comprend :

- en staff :
 - le Bureau d'Accueil et d'Orientation.
 - le Centre de Documentation, de Communication et d'Informatique.
- en ligne :
 - la Sous-direction Promotion et Règlementation de la Citoyenneté ;
 - la Sous-direction Etudes, Planification et Suivi-évaluation.

Article 7 : Le Bureau d'Accueil et d'Orientation est chargé :

- d'élaborer et de mettre en œuvre les outils relatifs à l'accueil et à l'orientation des usagers ;
- d'organiser le système d'information du service ;
- de guider et d'orienter les usagers vers des structures appropriées ;
- de concevoir et de diffuser, périodiquement, le bulletin d'information des usagers ;
- de tenir le registre des réclamations et de suivre la demande d'information des usagers ;
- de tenir et d'exploiter la boîte à suggestion du service.

Article 8 : Le Centre de Documentation, de Communication et d'Informatique est chargé :

- de collecter, de centraliser, d'archiver et de diffuser les informations relatives aux questions de citoyenneté et d'éducation pionnière ;
- de conserver le fonds documentaire ;
- de concevoir et de mettre en œuvre la stratégie de communication du service ;
- d'organiser le système d'information du service ;
- de mettre à la disposition des usagers l'information sur les procédures et prestations du service ;
- de concevoir et de diffuser, périodiquement, des supports d'information et de sensibilisation sur la construction citoyenne et l'Education pionnière ;
- de collecter, de centraliser et de traiter les données informatiques ;
- de concevoir des logiciels et des programmes de traitement et de gestion informatique ;
- d'apporter une assistance technique aux agents de la Direction dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Article 9 : La Sous-direction Promotion et Règlementation de la Citoyenneté est chargée :

- de renforcer la culture de la Citoyenneté et du Civisme ;
- de consolider le sentiment d'appartenance des Maliens et Maliennes à la nation ;
- de mobiliser les partenaires autour des actions de promotion de la Citoyenneté et du Civisme ;
- d'initier les compétitions dans le domaine de la Citoyenneté ;
- d'élaborer les normes en matière de Citoyenneté et de Civisme ;
- la Politique nationale de la Citoyenneté et du Civisme ;
- d'assurer le contrôle de la Citoyenneté ;
- de proposer des mesures coercitives pour les cas de dérives ou de manquements à la Citoyenneté et au Civisme ;
- de promouvoir la participation populaire et le contrôle citoyen dans la gestion des affaires afin d'assurer le développement et la consolidation de la Citoyenneté et du Civisme.

Article 10 : La Sous-direction Promotion et Règlementation de la Citoyenneté comprend deux (2) divisions :

- la Division Promotion de la Citoyenneté ;
- la Division Règlementation de la Citoyenneté.

Article 11 : La Division Promotion de la Citoyenneté est chargée :

- de proposer des actions de consolidation du sentiment d'appartenance des Maliens et Maliennes à la nation ;
- de développer les projets de stratégies de promotion de la Citoyenneté et des valeurs et des principes de la république et de la démocratie ;
- de créer un répertoire des différents intervenants dans le domaine de la construction citoyenne ;
- de proposer des actions de renforcement de leurs capacités et d'assurer le suivi des leurs activités ;
- d'initier et d'animer des cadres de concertation des différents intervenants autour des actions de promotion de la Citoyenneté et du Civisme ;
- d'organiser des actions de promotion dans le domaine de la Citoyenneté et du Civisme ;
- de créer les conditions permettant de mettre en valeur et de magnifier tout citoyen ou toute organisation qui se fera distinguer par des actions citoyennes ;
- de tenir le répertoire des champions de la citoyenneté.

Article 12 : La Division Promotion de la Citoyenneté comprend deux (2) sections :

- la Section Formation ;
- la Section Sensibilisation.

Article 13 : La Division Règlementation de la Citoyenneté est chargée :

- d'élaborer tous projets de texte législatifs et réglementaires en matière de Citoyenneté et de civisme ;
- d'établir des normes en matière de Citoyenneté et de civisme ainsi que de respect des valeurs et principes de la république et de la démocratie ;
- de veiller à la participation populaire et le contrôle citoyen dans la gestion des affaires afin d'assurer le développement et la consolidation de la Citoyenneté et du Civisme ;
- de définir le cadre de collaboration avec les différents intervenants et de veiller à sa mise en œuvre.

Article 14 : La Division Règlementation de la Citoyenneté comprend deux (2) sections :

- la Section Elaboration de la Réglementation ;
- la Section Contrôle de la Citoyenneté.

Article 15 : La Sous-direction Etudes, Planification et Suivi-Evaluation est chargée :

- d'identifier des besoins en matière de Citoyenneté et Civisme ;
- d'élaborer les plans et projets de développement de la Citoyenneté et du Civisme ;
- de contribuer à la bonne planification des actions ;
- de coordonner les actions des intervenants en matière de promotion de la Citoyenneté et du Civisme ;
- de mobiliser les acteurs autour des actions de promotion de la Citoyenneté et du Civisme ;
- de suivre les actions des partenaires ;
- de mener des études et recherches dans le domaine de la Citoyenneté et du Civisme ;
- de produire les rapports périodiques de suivi du plan d'actions de la Politique nationale de la Citoyenneté et du Civisme.

Article 16 : La Sous-direction Etudes, Planification et Suivi-évaluation comprend deux (2) divisions :

- la Division Etudes et Planification ;
- la Division Suivi-évaluation.

Article 17 : La division Etudes et Planification est chargée :

- de produire des éléments nécessaires à l'élaboration des plans et projets de développement de la Citoyenneté et du Civisme ;
- d'élaborer des outils de suivi et d'évaluation des actions des intervenants en matière de promotion de la Citoyenneté et du Civisme ;
- d'élaborer les termes de référence des études et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre ;
- de mener des études et recherches dans le domaine de la Citoyenneté et du Civisme.

Article 18 : La Division Etudes et Planification comprend deux (2) sections :

- la Section Etudes ;
- la Section Planification.

Article 19 : La Division Suivi-Evaluation est chargée :

- de collecter et d'analyser les données en matière de Citoyenneté ;
- d'évaluer l'impact des actions entreprises par le Département et les différents intervenants ;
- d'évaluer les besoins en matière de Citoyenneté et Civisme ;
- de mener des enquêtes et des sondages sur la Citoyenneté ;
- d'assurer le suivi du plan d'actions de la Politique nationale de la Citoyenneté et du Civisme.

Article 20 : La Division Suivi-Evaluation comprend deux sections :

- la Section Suivi;
- la Section Evaluation.

Article 21 : Les Sous-directions sont dirigées par des Sous-directeurs, nommés par arrêté du ministre chargé de la Construction citoyenne, sur proposition du Directeur général de la Construction citoyenne.

Ils ont rang de Chef de Division de service central.

Les Divisions sont dirigées par des Chefs de Division nommés par décision du ministre chargé de la Construction citoyenne. Ils ont rang de Chef de Section d'un service central.

Le Bureau d'Accueil et d'Orientation et le Centre de Documentation, de Communication et d'Informatique sont dirigés respectivement par un Chef de Bureau et un Chef de Centre, nommés par arrêté du ministre chargé de la Construction citoyenne, sur proposition du Directeur général de la Construction citoyenne. Ils ont rang de Sous-directeur.

CHAPITRE III : DU FONCTIONNEMENT

SECTION 1 : DE L'ELABORATION DE LA POLITIQUE

Article 22 : Sous l'autorité du Directeur général de la Construction citoyenne, les Sous-directeurs, le Chef du Bureau et le Chef du Centre :

- exécutent les missions qui leur sont dévolues ;
- initient les études techniques et préparent les programmes d'actions concernant les matières relevant de leurs domaines d'activités ;
- procèdent à l'évaluation périodique des programmes mis en œuvre ;
- coordonnent et contrôlent les activités des agents relevant de leur structure.

Article 23 : Les Chefs de Division fournissent, à la demande des Sous-directeurs, les éléments d'information indispensables à l'élaboration des études et des programmes d'actions et procèdent à la rédaction des directives et des instructions concernant leur domaine d'activités.

Article 24 : Les Chefs de Section préparent, à la demande des Chefs de Division, les études, programmes, directives et instructions sur la base des informations et documents soumis par les chargés de dossiers.

SECTION 2 : DE LA COORDINATION ET DU CONTROLE

Article 25 : L'activité de coordination et de contrôle s'exerce par :

- un pouvoir d'instruction préalable portant sur le contenu des décisions à prendre et des activités à mener ;
- un droit d'intervention, à posteriori, sur les décisions consistant en l'exercice du pouvoir d'approbation, de réformation et d'annulation.

Article 26 : L'activité de coordination et de contrôle de la Direction générale de la Construction citoyenne s'exerce également sur les services régionaux et subrégionaux ainsi que sur les services rattachés chargés de la mise en œuvre de la politique nationale dans le domaine de la citoyenneté et du civisme.

Article 27 : La Direction générale de la Construction citoyenne est représentée :

- au niveau régional, par la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Construction citoyenne ;
- au niveau du Cercle, par le Service local de la Jeunesse, des Sports et de la Construction citoyenne ;
- au niveau de l'Arrondissement par l'Antenne de la Jeunesse, des Sports et de la Construction citoyenne.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS FINALES

Article 28 : Un arrêté du ministre chargé de la Construction citoyenne fixe, en tant que de besoin, le détail de l'organisation et des modalités de fonctionnement de la Direction générale de la Construction citoyenne.

Article 29 : Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne, le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, le ministre de la Refondation de l'Etat, Chargé des Relations avec les Institutions, le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre de l'Education nationale, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 17 mars 2022

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Jeunesse et des Sports,
Chargé de l'Instruction civique et de la
Construction citoyenne,
Mossa AG ATTAHER**

**Le ministre de la Justice et des Droits
de l'Homme, Garde des Sceaux,
Mamoudou KASSOGUE**

**Le ministre de la Refondation de l'Etat,
Chargé des Relations avec les Institutions,
Ibrahim Ikassa MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Education nationale,
Madame SIDIBE Dedeou OUSMANE**

**Le ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique,
Amadou KEITA**

**Le ministre du Travail, de la Fonction
publique et du Dialogue social,
Madame DIAWARA Aoua Paul DIALLO**

ARRETES

**MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA
PROTECTION CIVILE**

**ARRETE N°2022-0509/MSPC-SG DU 15 MARS 2022
PORTANT CREATION DU COMMISSARIAT DE
POLICE DE SENOU**

**LE MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA
PROTECTION CIVILE,**

ARRETE :

ARTICLE 1er : Il est créé dans la Commune VI du District de Bamako, un Commissariat de Sécurité Publique dénommé Commissariat de Police de Sénou.

ARTICLE 2 : Le Commissariat de Police Sénou relève de la Direction Régionale de la Police Nationale du District de Bamako.

Il est compétent sur toute l'étendue des quartiers de Sénou, Manakoroni, Falani, Dra, Drani, Farako et Manabougouda.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général de la Police Nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 15 mars 2022

**Le ministre,
Général de Brigade Daoud Aly MOHAMMEDINE**

**ARRETE N°2022-0510/MSPC-SG DU 15 MARS 2022
PORTANT CREATION DU COMMISSARIAT DE
POLICE DU 1^{ER} ARRONDISSEMENT DE
KOUTIALA**

**LE MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA
PROTECTION CIVILE,**

ARRETE :

ARTICLE 1er : Il est créé dans la Commune urbaine de Koutiala, un Commissariat de Sécurité Publique dénommé Commissariat de Police du 1er Arrondissement de Koutiala.

ARTICLE 2 : Le Commissariat de Police du 1er Arrondissement de Koutiala relève de la Direction Régionale de la Police Nationale de Koutiala.

Il est compétent sur toute l'étendue des quartiers de Koko, Sogomougou, Wala Wala, Lafiala, Bolibana, Ouattarala, Darésalam, Darésalam II et Bougoro.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général de la Police nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 15 mars 2022

**Le ministre,
Général de Brigade Daoud Aly MOHAMMEDINE**

**ARRETE N°2022-0511/MSPC-SG DU 15 MARS 2022
PORTANT CREATION DU COMMISSARIAT DE
POLICE DU 2^{EME} ARRONDISSEMENT DE
KOUTIALA**

**LE MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA
PROTECTION CIVILE,**

ARRETE :

ARTICLE 1er : Il est créé dans la Commune Urbaine de Koutiala, un Commissariat de Sécurité Publique dénommé Commissariat de Police du 2ème Arrondissement de Koutiala.

ARTICLE 2 : Le Commissariat de Police du 2ème Arrondissement de Koutiala relève de la Direction régionale de la Police nationale de Koutiala.

Il est compétent sur toute l'étendue des quatre (04) quartiers de Hamdallaye, de Médine (Médina Coura), de Kouloukoro et de N'Tonasso.

ARTICLE 3 : Le Directeur général de la Police nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 15 mars 2022

**Le ministre,
Général de Brigade Daoud Aly MOHAMMEDINE**

**MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE
ET DE L'EAU**

**ARRETE INTERMINISTERIEL N°2022-0482/MMEE-
MDAC-MATD-MSPC-SG DU 13 MARS 2022 PORTANT
CREATION, COMPOSITION, ATTRIBUTIONS ET
FONCTIONNEMENT DU COMITE NATIONAL DE
PILOTAGE DE LA FACILITE DE STABILISATION DE
LA REGION DU LIPTAKO-GOURMA-FENETRE DU
MALI**

**LE MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE
L'EAU ;**

**LE MINISTRE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS
COMBATTANTS ;**

**LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION ;**

**LE MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA
PROTECTION CIVILE,**

ARRETEMENT :

ARTICLE 1er : Il est créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Facilité de Stabilisation de la Région du Liptako-Gourma- Fenêtre du Mali, un Comité national de Pilotage dénommé « Comité national de Pilotage de la Facilité de stabilisation de la région du Liptako-Gourma- Fenêtre du Mali- Fenêtre du Mali ».

ARTICLE 2 : Le Comité national de Pilotage de la Facilité de stabilisation de la région du Liptako-Gourma-Fenêtre du Mali- Fenêtre du Mali a pour mission d'orienter la mise en œuvre de la Facilité.

A cet effet, il est chargé de :

- approuver le choix des localités prioritaires d'intervention de la Facilité et leur sécurisation ;
- Approuver la sélection des sites d'interventions ainsi que des plans d'actions conjoints pour chaque site qui seront soumis par les Comités Techniques Régionaux ;

- Orienter les actions de sécurisation des zones d'intervention au niveau des villages et définir des mesures de gestion des risques ;
- approuver les plans d'actions annuels ;
- approuver le rapport annuel, et le rapport final des activités de la Facilité ;
- Discuter des questions transversales qui affectent les Etats membres ;
- formuler des recommandations pour la mise en œuvre effective des activités au Comité Régional Pilotage.

ARTICLE 3 : Le Comité national de Pilotage de la Facilité de stabilisation de la région du Liptako-Gourma-Fenêtre du Mali- Fenêtre du Mali est composé comme suit :

Président : Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

Co-Président : Le Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau.

Co-Président : Le Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Membres :

1. le Ministre en charge de l'Economie et des Finances ;
2. le Ministre en charge de la Sécurité ;
3. le Ministre en charge de la Défense nationale ;
4. le Ministre en charge des Affaires Etrangères ;
5. le Ministre en charge de l'Aménagement du Territoire ;
6. le Ministre en charge de la Santé et du Développement social ;
7. le Ministre en charge de la Justice ;
8. le Gouverneur de la Région de Mopti ;
9. le Gouverneur de la Région de Bandiagara
10. le Gouverneur de la Région de Tombouctou ;
11. le Gouverneur de la Région de Gao ;
12. le Gouverneur de la Région de Ménaka ;
13. l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Mali ou son représentant ;
14. l'Ambassadeur de l'Union Européenne au Mali ou son représentant.

Les bailleurs actuels et futurs de la facilité sont admis au sein du Comité de Pilotage en qualité de membre.

Toutefois, le Comité peut faire appel à toutes structures ou toutes personnes ressources dont l'expertise est nécessaire pour l'accomplissement de ses missions.

Observateurs :

Sont désignés en qualité d'observateurs les personnalités ci- après :

- le Représentant de la CEDEAO au Mali ou son représentant ;
- le Représentant de l'Union Africaine au Mali ou son représentant ;
- le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Mali ou son représentant.

ARTICLE 4 : Le Comité National de Pilotage de la Facilité de stabilisation de la région du Liptako-Gourma-Fenêtre du Mali se réunit en session ordinaire deux (02) fois par an sur convocation de son Président. Toutefois, il peut se réunir en sessions extraordinaires chaque fois que de besoin.

La convocation des membres est faite au moins sept (07) jours avant la date des réunions tout en indiquant la date, le lieu, l'heure, l'ordre du jour de la rencontre et toute autre documentation requise pour examen.

La prise en charge du fonctionnement du Comité national de Pilotage est assurée par la Facilité.

ARTICLE 5 : Le Secrétariat du Comité National de Pilotage de la Facilité de stabilisation de la région du Liptako-Gourma-Fenêtre du Mali est assuré par la Direction Nationale des Frontières du ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation. Il est assisté par la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et le PNUD.

Le Secrétariat est chargé de :

- préparer les réunions du Comité national de Pilotage ;
- produire les rapports et comptes rendus des réunions ;
- procéder à la dissémination des différents documents;

ARTICLE 6 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 14 mars 2022

Le ministre de la Défense et des anciens Combattants

Colonel Sadio CAMARA

Le ministre des mines, de l'énergie et de l'eau

Lamine Seydou TRAORE

Le ministre de l'Administration

Territoriale et de la Décentralisation

Colonel Abdoulaye MAIGA

Le ministre de la Sécurité et de

la Protection Civile

Colonel-Major Daoud Aly MOHAMEDINE

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

Suivant récépissé n°0110/G-DB en date du 10 février 2022, il a été créé une association dénommée : «Association Moulaye Idriss dit Idda et Alliés», en abrégé : (AMI-IDDA).

But : Promouvoir et faire rayonner les valeurs sociétales et culturelles qui caractérisent la lignée de Moulaye Idriss dit Idda et Alliés, etc.

Siège Social : Kalaban-Coura ACI, Rue : 531, Porte : 40.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Hinna Mahamar HAIDARA

1er Vice-président : Dr Abdel Kader HAIDARA

2ème Vice-président : Moulaye El Béchir HAIDARA

3ème Vice-président : Dr Sidi Mohamed Ben Moulaye IDRIS

Secrétaire général : Mohamed Mahamar TOURE

Secrétaire administratif : Abdoukader TOURE

Trésorier général : Youssouf Mahamar TOURE

Trésorière générale adjointe : Mme Hanata Abdel Kader HAIDARA

Secrétaire à l'organisation : Mahamane Oumar HAIDARA

1er Secrétaire à l'organisation adjoint : Alhader Attacher MAIGA

2ème Secrétaire à l'organisation adjointe : Aïcha ABDOU

Secrétaire aux relations extérieures et à la recherche : Yahia Ben IDRIS

Secrétaire aux relations extérieures et à la recherche adjoint : Elmoctar TOURE

Secrétaire au développement et à l'environnement : Dr Mahamar HAIDARA

Secrétaire au développement et à l'environnement adjoint : Sidi Mohamed Ould HIMAHOU

Secrétaire à l'information, à la communication et aux nouvelles technologies : Alpha MAIGA

Secrétaire à l'information, à la communication et aux nouvelles technologies adjoint : Moulaye Didi HAIDARA

Secrétaire à la culture, à la formation et aux manuscrits : Mohamed Hachim HAIDARA

Secrétaire à la culture, à la formation et aux manuscrits adjoint : Mahamar Abdou HAIDARA

Secrétaire à la santé à la solidarité et à l'action humanitaire : Dr Moulaye Idriss HAIDARA

Secrétaire à la santé à la solidarité et à l'action humanitaire adjoint : Dr Assalaha Moulaye HAIDARA

Secrétaire à la promotion de la femme : Mme Safiétou TOURE

1ère Secrétaire à la promotion de la femme adjointe : Madame Lalla Khadejja HAIDARA

2ème Secrétaire à la promotion de la femme adjointe : Mme Hamsatou HAIDARA

Secrétaire à la jeunesse, aux sports et à l'artisanat : Mohamed Elmoctar TOURE

Secrétaire à la jeunesse, aux sports et à l'artisanat adjoint : Mohamed Elmoctar HAIDARA

Secrétaire aux conflits et à la paix : Sididi HAIDARA

Secrétaire aux conflits et à la paix adjointe : Madame Agaïchatoune Dourra HAIDARA

Commissaire aux comptes : Marafou Abdel Kader HAIDARA